

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 599 prescrivant suspension du permis de conduire.

n° 599

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 mai 1964

Numéro JO

n° 5 du 01/07/1964

Date du numéro

1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 12 délivré à Djibouti, le 27 janvier 1940, au sieur Youssouf Mohamed Eleyeh, somali issack Abar Awal, né vers 1914 à Djibouti, de Mohamed Eleyeh et de Fatma Ismael, chauffeur demeurant à Djibouti, quartier 5, boulevard 13, maison 182, est suspendu pour une durée de six mois. Le permis de conduire n° 1096 délivré à Djibouti, le 23 décembre 1962, au sieur Mohamed Bogoreh Abdi, somali issa fourlaba, né vers 1944 à Djibouti, de Bogoreh Abdi et de Hawa Bourache, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 4 boulevard 4, maison 37, est suspendu pour une durée de six mois. Le permis de conduire faisant suite à l'attestation provisoire délivrée à Djibouti, le 1er novembre 1963, au sieur Omar Ali Abdallah, arabe zabidi, né en 1937 à Berbera (R. S.) de Ali Abdallah et de Fatima Ahmed, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 5, boulevard 19, maison 10, est suspendu pour une durée d'un mois. Le permis de conduire n° 110/111 délivré à Djibouti, le 13 février 1964, au sieur Mahamoud Elmi Youssouf, somali issack abar awal, né vers 1920 à Argueissa (R.S.) de Elmi Youssouf et de Mariam Youssouf, chauffeur, demeurant à Djibouti auartier. 5, avenue 31, maison 2, est suspendu pour une durée de six mois. Le permis de conduire n° 982 délivré le 23 novembre 1962 au sieur Mohamed Mohamed Tabet, arabe yéménite, né vers 1936 à Hougaria (Yémen), de Mohamed Tabet et de Zafaram Chansan, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier Ambouli, est suspendu provisoirement, en attente de décision à intervenir.